



CNOMK  
91bis rue du Cherche Midi  
75006 Paris

Chères consœurs, chers confrères,

Nous demandons aux kinésithérapeutes de tout mettre en œuvre pour éviter les hospitalisations des plus fragiles en prenant en charge dans le respect strict des règles d'hygiène et à leur seul domicile, les patients vulnérables pour lesquels l'arrêt des soins risquerait d'entraîner une aggravation majeure, notamment ceux atteints de pathologies chroniques nécessitant de la kinésithérapie de désencombrement (par exemple mucoviscidose, dyskinésies ciliaires primitives, BPCO...).

Les soins à domiciles des patients pour lesquels l'arrêt des soins risquerait d'entraîner une aggravation majeure doivent être poursuivis.

Pour les patients atteints d'une pathologie pulmonaire chronique, la kinésithérapie doit impérativement être maintenue. En effet, l'absence de soins sur une longue période peut engendrer des décompensations, des hospitalisations et cela surchargerait malencontreusement les hôpitaux.

Concernant les mesures préventives face au COVID-19, voici les recommandations validées par la cellule Covid-19 du CHU de Mulhouse:

- prise en charge impérative à domicile : 3 fois par semaine (au lieu de 5 fois habituellement) ;
- lavage scrupuleux des mains et solution hydro-alcoolique avant et après le soin, le patient doit aussi se laver les mains avant le soin ;
- surblouse obligatoire, qui reste chez le patient. Si vous n'en avez pas, une grande chemise (fournie par le patient) peut faire l'affaire, qui sera entretenue par la famille ou le patient ;
- port du masque chirurgical obligatoire pour toute prise en charge et port du masque FFP2 indispensable si COVID déclaré ;
- port de gants (mais lavage des mains scrupuleux indispensable après)
- port d'une charlotte (ou d'un calot) si le patient présente un syndrome grippal.
- Lunettes de protection (si cas déclarés, y compris lunettes de piscine à défaut) à désinfecter après chaque utilisation
- Protection des sièges de votre voiture avec housses jetables et désinfection de tout le matériel utilisé, et de toutes les commandes de votre voiture

Nous attirons votre attention sur le fait que ces recommandations peuvent évoluer dans le temps. Elles sont également applicables pour la prise en charge de patients adultes et enfants.

Ces mesures visent à protéger les soignants et à éviter la propagation des virus par l'adoption de ces mesures barrières.

Pour toute question urgente concernant la prise en charge de vos patients respiratoires vous pouvez joindre l'URPS MK PACA  
au 04 91 26 71 60

Pour les autres patients, rapprochez-vous de leur médecin traitant en priorité et limitez les sollicitations téléphoniques vers l'hôpital.

Chaque patient doit être considéré comme potentiellement contaminé !

Lors de nos visites à domicile, nous sommes également des vecteurs potentiels et donc des dangers pour nos patients, et nous nous exposons aussi.

Il est donc nécessaire d'évaluer la balance bénéfice / risque pour chaque intervention.

Confraternellement.

Jean-François DUMAS secrétaire général  
91bis rue du Cherche Midi  
75006 Paris